

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-1500/SG/FP portant suspension des fonctions d'Un inspecteur stagiaire du cadre territorial des Postes et Télécommunications.

n° 72-1500/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
24 octobre 1972

Numéro JO
n° 21 du 10/11/1972

Date du numéro
10 novembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M, Ouadi Mahmoud 'Ibrahim, contrôleur de . 2° classe, 2° échelon, nommé inspecteur stagiaire des Postes et Télécommunications pour compter du 2 octobre 1972, est suspendu de ses fonctions (service mixte) pour fautes graves professionnelle.

Art. 2

—Pendant la durée de cette suspension, M. Ouadi Mahmoud Ibrahim percevra la moiti son traitement et la totalité de ses prestations familiales Art.3 —La présente décision prendra effet pour compter de la datè de sa signature.